

PREVENTION

- **1- Immunocompétent**
 - **Patient < 12 ans sans ATCD de varicelle : pas de prévention et surveillance**
 - **Patient > 12 ans sans ATCD de varicelle**
Vaccination : **VARILRIX®** ou **VARIVAX®** dans les 3 jours suivant l'exposition 2 doses à 8 semaines d'intervalle
Pour les femmes en âge de procréer contraception efficace jusqu'à 1 mois post-injection
- **2- Immunodéprimé et femme enceinte**
 - **Sans antécédent de varicelle connu : sérologie en urgence**
Si IgG positif : pas de traitement
Si IgG négatif : **VARITECT® (ATU)** 1 mL/kg à administrer dans les 96h suivant le contage

TRAITEMENT

▪ Nouveau-né	si varicelle chez la mère dans les 5 jours qui précèdent l'accouchement ou les 2 jours qui le suivent, même en l'absence d'éruption chez l'enfant aciclovir (ZOVIRAX® IV) - 20 mg/kg/8h durée 8 à 10 jours (Veiller à des apports hydriques suffisants)
▪ Adulte ou enfant si varicelle compliquée notamment pneumopathie varicelleuse ▪ Femme enceinte ▪ Adulte ou Enfant immunodéprimés	aciclovir (ZOVIRAX® IV) - 15 mg/kg/8h durée totale 8 à 10 jours relais oral en fonction de l'évolution par valaciclovir (Veiller à des apports hydriques suffisants)

Remarque : dans toutes les indications, la posologie citée sous-tend une évaluation de la fonction rénale. La posologie doit être adaptée en fonction de la clairance à la créatinine / 1,73 m²(Cockcroft-Gault)

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Contre-indication des AINS en cas de Varicelle
- Vis-à-vis du ou des patients-sources diagnostiqués (même dès la présomption du diagnostic) : Prescrire les précautions complémentaires de type *Air* jusqu'à la chute des croûtes. Des précautions complémentaires de type *Contact* seront associées jusqu'à lésions sèches et croûteuses. => isolement en chambre individuelle du ou des patients dès la présomption du diagnostic et jusqu'à assèchement des croûtes.
- Equipements individuels pour toute exposition à un patient en isolement de type Air et Contact : se rapprocher de l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) de l'établissement ou du CPIAS.
- Contacter la médecine de santé au travail : vaccination préventive recommandée pour les professionnels
- Limitation des déplacements du patient.
- Éviter tout contact avec les sujets immunodéprimés et les femmes enceintes non immunisées, les nouveaux-nés, et les patients greffés.
- Dans les situations de cas groupés, faire rapidement un signalement interne (EOH et direction) et externe (CPIAS et ARS).
- Informer l'ensemble des soignants et des visiteurs du patient des protocoles de précaution en cours.

SOURCES DOCUMENTAIRES

- 1- Fiche de Bon Usage "Prévention et Traitement antiviral de la VARICELLE" comité ANTI-INFECTIEUX du CHRU de Tours, Décembre 2017
 - 2- Mesures pour la prévention de la diffusion du virus varicelle – zona dans les établissements de santé – fiche technique n°8 –CCLIN Paris Nord - janvier 2011
- AINS : Anti-inflammatoires non stéroïdiens ; ARS : Agence Régionale de Santé, EOH : équipe opérationnelle d'hygiène, CPIAS : Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins